

**Demandes d'installation pour un cirque (ou spectacle assimilé)
Pour obtention d'un arrêté d'occupation du domaine public**



Toutes les demandes doivent être formulées par mail à l'adresse suivante : svp.1arrete@ville-givors.fr

Les demandes doivent parvenir au minimum deux mois avant la date d'installation souhaitée

L'entreprise ou la Compagnie, de spectacle et assimilé, doit obligatoirement indiquer les renseignements suivants :

Dénomination de l'Entreprise ou de la Compagnie : _____

Adresse de l'Entreprise ou de la Compagnie : _____

Numéro de téléphone de l'entrepreneur : _____

Nom et prénom de l'entrepreneur représentant l'Entreprise ou la Compagnie : _____

Adresse mail pour l'envoi de l'arrêté d'autorisation : _____

Renseignements sur la demande

Nature du spectacle : _____

Localisation de l'occupation : Ancien terrain de sport situé chemin de la Lône à Givors

Dimensions de l'emprise au sol, de l'intégralité de l'installation

ATTENTION : prendre en compte : Chapiteau ou autre structure, camions, caravanes, remorques, etc :

Longueur mètres

Largeur mètres

Date d'arrivée sur le site d'installation : Arrivée le:

Dates et heures des représentations	Le :	De	h	à	h
	Le :	De	h	à	h
	Le :	De	h	à	h
	Le :	De	h	à	h
	Le :	De	h	à	h

Date de désinstallation : Désinstallation le :

Date de départ du site Départ le :

Documents à fournir obligatoirement

la licence d'entrepreneur de spectacles attribuée par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

L'extrait du registre de sécurité dûment complété par l'organisateur exploitant

L'assurance responsabilité civile multirisque

Le certificat de capacité pour l'entretien et la présentation au public d'animaux vivants non domestiques délivré par le ministère de l'Environnement, le cas échéant

un extrait Kbis de **moins de 3 mois**

La fiche technique du chapiteau (surface, capacité des gradins, temps de montage et de démontage, plan) du convoi et des installations annexes

Une notice décrivant le spectacle